

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-15

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

| |
|---|
| <u>Nombre de délégués</u> |
| En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32 |
| <u>Nombre de voix</u> |
| En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 144 |
| Quorum atteint |

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

Participaient également à la réunion :

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de postes (Directeur et Responsable de l'administration générale)

Le Président expose :

- ◆ La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur envisage de mettre fin à la mise à disposition d'un de ses agents pour assurer les fonctions de directeur. Dans cette perspective, le Président propose d'ouvrir un poste de Directeur relevant du cadre d'emploi des ingénieurs en chef pour pouvoir poursuivre ces missions le cas échéant.
- ◆ Un agent du Parc, de catégorie B, a réussi le concours d'attaché territorial. Le Président propose de lui faire bénéficier de cette réussite. Il faut donc créer un poste d'attaché territorial, pour exercer les missions de responsable de l'administration générale.

Le Président propose aux membres du Bureau de créer les emplois suivants :

| A compter du | Cat. | Temps | Mission | Cadres d'emplois associés |
|--------------|------|-------|--|---------------------------|
| 01/10/2019 | A+ | T.C. | Directeur | Ingénieurs en chef |
| 01/10/2019 | A | T.C. | Responsable de l'administration générale | Attachés territoriaux |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

- **Approuve** la proposition du Président et décide de créer les emplois tels que définis ci-avant
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **Charge** Le Président d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de ces emplois auprès du centre de gestion ;
- **Habilite** Le Président à pourvoir ces emplois et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS